

Question présentée par la députée :

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 3 juin 2021

Question écrite urgente

Absentéisme et heures supplémentaires dans les établissements pénitentiaires : où est-on depuis près de 2 ans et quel bilan tirer suite à la création du secteur psychosocial ?

Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

Le Conseil d'Etat a fourni, en décembre 2019, des tableaux portant sur le taux d'absentéisme mensuel pour chacun des établissements de détention, ainsi que le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel dans chacun de ceux-ci, pour les années 2017, 2018 et 2019 (soit jusqu'en septembre 2019 pour cette année-là)¹, en réponse à la QUE 1191 *Absentéisme dans les établissements de détention : au-delà des chiffres, quels enjeux, quelles mesures et quel avenir ?* que j'avais rédigée.

Les chiffres se sont révélés suffisamment préoccupants pour que je pose une nouvelle QUE intitulée *Absentéisme et heures supplémentaires dans les établissements pénitentiaires : comment expliquer cette situation critique et très préoccupante ?* à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en date du 28 février 2020².

Il a notamment été souligné que la direction générale de l'office cantonal de la détention avait mandaté une étude auprès de l'Université de Lausanne, avec le concours de l'office du personnel de l'Etat, dont les premiers résultats issus des entretiens menés montraient concrètement que les facteurs d'absentéisme étaient essentiellement exogènes à l'office, à savoir :

¹ Cf. QUE 1191-A <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01191A.pdf>

² Cf. QUE 1225-A <http://ge.ch/grandconseil/search?search=QUE+1225>

- le manque de valorisation du métier qui se traduit par ce qui est perçu comme une péjoration des conditions salariales (projection SCORE) et statutaires (Caisse de pension) ;
- l'exposition critique permanente de la part des institutions et de la presse péjorant l'image de la profession ;
- le manque d'infrastructures d'accompagnement (crèche adaptée aux horaires, par exemple).

Pour les principaux facteurs endogènes, le Conseil d'Etat a relevé la difficulté d'introduire des horaires à temps partiel, sans péjorer la carrière des agent-e-s et le manque de soutien psychosocial.

Le Conseil d'Etat a alors précisé que la direction générale de l'office cantonal de la détention avait par ailleurs pu créer un secteur psychosocial dès le 1^{er} décembre 2019, dont les effets devaient être évalués durant l'année 2020.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Afin de mesurer l'évolution de la situation, le Conseil d'Etat peut-il fournir des tableaux du taux d'absentéisme mensuel d'octobre 2019 à mai 2021 pour chacun des établissements de détention ?*
- *Peut-il également fournir le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel d'octobre 2019 à mai 2021 dans chacun de ces établissements ?*
- *Peut-il confirmer que les absences de longue durée sont comprises dans les chiffres indiqués dans les tableaux du taux d'absentéisme fournis en réponse à la QUE 1191 et à la présente QUE ?*
- *Enfin, peut-il nous communiquer l'évaluation des effets induits par la création du secteur psychosocial ?*